



Plaisance

Mars 2015

N° 10



Estelle jeune étudiante de Plaisance sur le 4L TROPHY



Estelle et Germain et leur 4L découvrent le Maroc .



Le long pèlerinage de 4L sur les routes du Maroc. Bien-tôt les pistes et les dunes.



Traversée de L'Atlas sous la neige. Surprenant!



La compétition n'empêche pas les rencontres avec les locaux.

Comme annoncé dans la lettre d'information du mois de février, Estelle une jeune étudiante de Plaisance a participé avec Germain son co-équipier au rallye raid étudiant « 4L TROPHY ». Grâce au site Internet de la commune, vous avez pu suivre leur périple sur les routes du sud de la France, d'Espagne et les pistes du Maroc. Nous remercions Estelle pour nous avoir fait parvenir, lorsque les liaisons le permettaient, des photos commentées des paysages traversés. Le périple s'est achevé le 01er mars à Marrakech. Vous pourrez revivre prochainement l'ensemble de leur aventure en images sur le site internet de Plaisance.

Nous leur souhaitons un bon retour en Aquitaine.

Suite page 2

Élections Départementales les dimanches 22 et 29 mars 2015

Les élections départementales (anciennement élections cantonales) se dérouleront les dimanches 22 et 29 mars prochains. Elles désignent les membres du Conseil départemental (ex-Conseil général) dans le cadre du canton. Le mode d'élection des conseillers départementaux (ex-conseillers généraux) est modifié. Lors des élections départementales de mars 2015, le nouveau mode de scrutin s'appliquera pour la première fois : deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton au **scrutin binominal à deux tours**. Les candidats devront se présenter en **binôme composé d'une femme et d'un homme**. Par ailleurs, pour conforter la parité, la loi prévoit que le **binôme des suppléants** des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe. Ces élections auront lieu dans le cadre de la nouvelle carte cantonale dont les limites ont fait l'objet d'une révision générale entre mars 2013 et février 2014. Notre nouveau canton « Sud Bergeracois » regroupe les anciens cantons d'Eymet, d'Issigeac et une grande partie du canton de Sigoulès. Le bureau de vote de Plaisance se tiendra dans la salle des fêtes de la commune de 8h00 à 18h00. Le dépouillement sera effectué dès la fermeture du bureau de vote.

Attention Danger! Chute de branches mortes.

Durant l'épisode venteux de fin janvier 2015, des branches mortes sont tombées sur les voies communales, n'occasionnant fort heureusement aucun dégât. Nous rappelons que les propriétaires sont tenus d'entretenir leurs haies et de faire abattre les végétaux qui pourraient représenter un danger. En cas de sinistre causé à un tiers, ils seraient tenus entièrement responsable, (article 1384 du code civil) et leur assurance pourrait ne pas les couvrir.

Pharmacies de garde Mars 2015

Du 28/02 au 06/03: CASTANG (Castillonnès) 0553368011
Du 07/03 au 13/03: MONDERER (Villeréal) 0553360008
Du 14/03 au 20/03: HUMPHRIES (Issigeac) 0553587010
Du 21/03 au 27/03: LALOUX (Issigeac) 0553587004
Du 28/03 au 03/04: VANDEPITTE (Cancon) 0553016032

Détecteurs de fumée

Nous vous rappelons qu'à compter du 08 mars 2015, chaque logement devra obligatoirement être équipé d'au moins un détecteur de fumée. Ces détecteurs doivent être munis de la marque CE et être conformes à la norme européenne NF EN 14604. Ils devront être installés de préférence en hauteur dans la circulation ou un dégagement (palier, couloir) desservant les chambres du logement à l'écart de la cuisine et de la salle de bains. Vous pouvez retrouver le texte. <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F19950.xhtml>

La cloche de Mandacou

Depuis quelques semaines, les habitants du bourg de Mandacou et des alentours n'entendent plus sonner l'angélus. Ce silence assourdissant est dû à un dysfonctionnement du boîtier de programmation. Un devis doit être adressé à la Mairie par l'entreprise chargée de la maintenance en vue de son remplacement. Nous souhaitons très prochainement pouvoir à nouveau profiter du doux son de notre cloche.

Ordures ménagères

Le Syndicat Mixte du Bergeracois pour la Gestion des Déchets (SMBGD) nous informe de l'interdiction de déposer les bidons de combustible de chauffage dans les sacs jaunes. Ceux-ci doivent être déposés en déchèteries.